# Actes exonérés de TVA

Ce manuel annule et remplace le manuel précédant le mois d'août 2015

NSTVA\_manuel\_2013.docx enregistré le 15/04/2016 10:23:00

QUELQUES LIGNES A LIRE ATTENTIVEMENT	2
De quoi s'agit-il ?	2
Un dilemme	2
En ce qui concerne les actes détachés ou les mini-dossiers	2
En ce qui concerne les dossiers d'exécution	2
et la meilleure solution (possible)	2
Principes	2
Mises en garde	3
L'ouverture des dossiers	3
Ajout ou suppression de frais uniquement par :	3
Les encaissements en provenance du client	3
LA GESTION AU SEIN DE L'ETUDE	4
Les impératifs de gestion	4
Le paramétrage à la charge de l'étude	4
Le répertoire du coût des actes	4
Coût de l'acte	4
Ajout des honoraires au moment du répertoire des actes détachés commençant par le chiffre 9	5
Ajout des honoraires au moment du répertoire des autres dossiers	5
Les frais à facturer dans les dossiers ou à ajouter dans les AD en cas d'oubli lors du répertoire	5
Gestion des honoraires supplémentaires	5
La note de frais	6
Sa gestion	6
En cas d'erreur (depuis août 2015)	6
L'encaissement des fonds et frais envoyés par les clients	6
Provisions	6
Encaissement des frais	6
Liquidation des dossiers (option 10) : cas où le montant du chèque est inférieur au montant restant dû	7
Liquidation des dossiers (option 10) : cas où le montant du chèque est supérieur au montant restant dû	7
PARAMETRAGE PREALABLE A LA CHARGE DE GEST'HELP	8
Plan comptable	8
Fichier des coûts	8
Fichier des codes (août 2015)	9
Fichier des variables (anciennes, elles doivent exister dans les études au 01.06.2013)	9
Documents (anciens,ils doivent exister dans les études au 01.06.2013)	12
Nécessaires aux actes détachés	12
Modifier les lettres de retour AD ainsi que les relances AD (faire la recherche selon les études).	12
Possibilité de créer une lettre spécifique qui sera codée sous le code LRAF	13
Nécessaires aux dossiers      PAS TOUJOURS NECESSAIRE DEPUIS JUIN 2013	13
Créer obligatoirement une lettre spécifique dont le code sera HTVA	13

### **QUELQUES LIGNES A LIRE ATTENTIVEMENT**

De quoi s'agit-il?

Il s'agit de frais qui, lorsqu'ils sont facturés au client, ne doivent pas comporter de TVA. La facture affiche donc des sommes (hors taxes) et l'exonération de la TVA est totale.

Un dilemme...

#### EN CE QUI CONCERNE LES ACTES DÉTACHÉS OU LES MINI-DOSSIERS<sup>1</sup>

La facturation est relativement simple : elle est gérée à partir des frais saisis au répertoire (dans des codes coûts spéciaux qui figurent dans des cases spéciales). Les sommes facturées au client sont identiques aux sommes répertoriées.

#### EN CE QUI CONCERNE LES DOSSIERS D'EXÉCUTION

C'est beaucoup plus compliqué et nous n'avons pas trouvé de solution :

Les actes doivent (ou devraient) être facturés au débiteur AVEC la TVA : l'étude paiera donc la TVA à l'encaissement de ces actes.

Mais les actes, en l'absence de paiement au débiteur, doivent être facturés au client sans TVA. Pour résumer, si c'est le débiteur qui règle les actes, l'étude paie la TVA, si c'est le client, du fait qu'il est exonéré, l'étude n'encaissera et ne paiera pas de TVA (de plus les sommes en question devront figurer dans des comptes spéciaux lors des déclarations).

En l'absence d'instructions ou de textes à ce sujet, nous n'avons pas tranché la question mais nous étudierons avec attention toute analyse faite pas vos soins.

#### ...et la meilleure solution (possible)

Nous vous proposons : 1/ une solution pour les actes détachés 2/ une solution « la meilleure possible » pour les mini-dossiers(1).

#### Principes

Nous avons créé de nouveaux comptes dans le plan comptable (exonérés de TVA), de nouveaux codes coûts à utiliser au moment du répertoire et un unique compte pour les honoraires à saisir en complément dossier compta.

Du fait de ces nouveautés, nous avons modifié les retours d'actes détachés ainsi que les relances et là où nous avions créé une lettre spécifique « HTVA » permettant d'adresser un décompte de frais dans un minidossier, nous avons dorénavant adapter la LRAD.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le « mini-dossier » est un dossier ouvert afin de faciliter une procédure allégée en matière d'acte détaché (saisie attribution + dénonciation, acte + formalité, puis retour sans autres actions (pas d'acomptes).

NSTVA (manuel de gestion des actes exonérés de TVA) enregistré le15/04/2016 10:23:00

#### Mises en garde

#### **L'OUVERTURE DES DOSSIERS**

Ne pas gérer l'article A444-32 (ancien article 10 avant le décret 2016-230) ou d'article A444-31 (ancien article 10 avant le décret 2016-230) automatiques puisque l'automatisme du programme les soumet actuellement à TVA : effacer la date du titre et bloquer l'article A444-32.

#### AJOUT OU SUPPRESSION DE FRAIS UNIQUEMENT PAR :

1/ le répertoire

2/ le complément compta

3/ la liquidation du dossier par l'option 10 de la comptabilité

Ne procéder à aucun ajout, modification ou suppression par le F11 « compte client » de la « mise à jour des dossiers ».

#### LES ENCAISSEMENTS EN PROVENANCE DU CLIENT

- 1. Les encaissements au titre de provision doivent être saisis par l'option 2 de la comptabilité.
- 2. Les encaissements qui soldent les frais peuvent, pour les actes paramétrés comme indiqués dans ce manuel, être saisi par l'option 5.1, pour les autres doivent toujours être saisis par l'option 10 de la comptabilité « Liquidation des dossiers ».

Ne surtout pas utiliser le 5.1 « encaissement en provenance des clients » pour les actes répertoriés antérieurement au paramétrage décrit dans cette notice

### LA GESTION AU SEIN DE L'ETUDE

Les impératifs de gestion

- 1. Ne jamais modifier ou saisir les frais non assujettis à la TVA par la fonction F11 de la mise à jour des dossiers qu'il s'agisse d'un dossier ou d'un AD
- 2. S'il s'agit d'un mini dossier (ouverture d'un AD sous forme de dossier afin de faciliter la gestion des formalités) :

Penser à effacer la date du titre lors de l'ouverture et à bloquer l'article A444-32 (ancien article 10 avant le décret 2016-230), à défaut, tout encaissement d'acompte pervertira la gestion sans TVA (à cause de l'article A444-31 (ancien article 8 avant le décret 2016-230) ou de l'article A444-32 qui se ventileront automatiquement...en hors taxe/tva)

 Attention aux acomptes encaissés dans ces dossiers d'exécution. S'il s'agit d'un dossier d'exécution, nous ne connaissons pas de solutions (pas de textes précis, pas d'instructions d'experts quels qu'ils soient). Passer des OD de régularisation semblerait la seule solution dans ce cas...

#### Le paramétrage à la charge de l'étude

Dans les fiches clients, compléter le numéro de TVA intracommunautaire des clients concernés. Ce numéro de TVA est, en principe, obligatoire dans ce cas.



#### Le répertoire du coût des actes

#### COÛT DE L'ACTE

libellé	montant					
ART 6:D.FIXE	90,20					
ART13:D.E.P.						
TAXE FORFAIT.	9,15					
Ρ.Τ.Τ.	0,95					
ART18: SCT	6,68					
	libellé ART 6:D.FIXE ART13:D.E.P. TAXE FORFAIT. P.T.T. ART18: SCT					

Écran par défaut (avant E6)

- Utiliser F6 « accès coûts » pour afficher les rubriques de coûts NSTVA.
- Vous devez indiquer dans les bonnes rubriques, les montants (donc hors taxe). Il vous faudra certainement paginer afin de trouver lesdites rubriques.
- Vous devez effacer les sommes qui se trouvent dans les rubriques proposées par défaut (à l'exception des débours tels que les PTT ou la taxe forfaitaire qui ne sont pas soumis à TVA et ne doivent surtout pas être modifiés).
- F9 donne accès à la mise à jour des dossiers (voir ci-dessous pour l'ajout des honoraires au moment du répertoire)

Valider par entrée.

#### <u>AJOUT DES HONORAIRES AU MOMENT DU RÉPERTOIRE DES ACTES DÉTACHÉS COMMENÇANT PAR LE</u> <u>CHIFFRE 9</u>

Dans l'écran de saisie des honoraires, dans la zone « Honoraires HT (F4) », taper au choix :

- Le code coût prévu pour ce type d'honoraire (HONS par exemple), puis appuyer sur entrée
- Faire F4 pour sélectionner un code coût

Sélectionner	le code	coût r	éservé	aux ł	nonoraires	non	soumis	άT	·νa
Jelectionnei	ie coue	Coutin	CSCIVE	auxi	101101 411 63	non	soums	וג	٧A

HONG ACTE CONFRERE	20,00
_ HONJ CHGT ADRESSE	15,00
_ HONH DJ CONFRERE	30,00
_ HONK FAILLITE	10,00
_ HONS HONO NSTVA	
_ HONI PARQUET	20,00
_ HONC PLACEMENT	25,00
_ HONF PRISE AUDIENCE	20,00
_ HONE RETOUR FAX	5,00
_ HOND URGENCE	25,00
	A suivre

Indiquer ensuite le montant comme indiqué ci-dessous :

Montant des honoraires non soumis à TVA

Honoraires HT ( <mark>F</mark> Frais divers (700 Débours (709030)	4) 9620) ( ( <mark>F4</mark> )	F4)	: 15 <b>-</b> :		700360
Variable 9KR :	HONOS	NON	SOUMIS	A TVA 1	5.00

(à saisir dans les 2 zones comme ci-dessus)

Continuer comme d'habitude.

#### AJOUT DES HONORAIRES AU MOMENT DU RÉPERTOIRE DES AUTRES DOSSIERS

A partir de l'écran « coût », vous pouvez saisir les honoraires, grâce à la touche F9 « dossiers » qui offre un accès direct à l'écran de « mise à jour des dossiers ». Vous procéderez comme indiqué dans le <u>chapitre ci-</u><u>dessous</u>.

Les frais à facturer dans les dossiers ou à ajouter dans les AD en cas d'oubli lors du répertoire

#### Gestion des honoraires supplémentaires

Accès à l'option À partir de l'écran « coût » du répertoire F9 (ci-dessus) OU À partir de la mise à jour des dossiers

- F10 « Autres fonctions »
- 1 « Modification des sommes »
- 3 « Complément dossiers »
- 2 « Actes et vacations »

l	igne	compte	date	acte	lib	ell	e		montant	cnptie	
	0010	700360	071011		<u>LIBELL</u> DP9 év	<u>E LIBR</u> entuel	<u>₹E</u> . en HT:	15		CLIENT	
			Ne nas co	onfondre	la notio	n de dé		lo d'ov	onération		
	Les c	lébours, c	ertes exol	nérés, fo qui n'es	nt l'obje t pas le c	t d'une cas des	dépense par l'é honoraires dé	étude ( crits ici	justifiable sur fac	xture), ce	
Cha	anger	le compt	e propos	é de faç	con à in	diquer	le compte de	s hone	oraires non sou	mis à TVA (ei	n
Indi	quer l	es date e	et libellé à	à votre d	convena	ance					
Indi	quer l	a somme	e hors tax	ke (elle	ne com	portera	a pas de TVA	suppl	émentaire du fa	ait qu'elle est s	saisie
dan	s un c	compte e	xonéré)								
Indi	quer (	JLIENI	dans la zo	one con	itreparti	e pour	imputer ces l	nonora	aires a la charg	e du client.	
vai	uer										

• Sortir des écrans suivants par F7 jusqu'à l'écran de départ.

Toute autre méthode pour l'ajout d'honoraires est proscrite.

#### La note de frais

#### Sa gestion

.

Elle peut être validée lors du répertoire (s'il s'agit d'un acte détaché), ou demandée en mise à jour des dossiers (qu'il s'agisse d'un acte détaché ou d'un mini-dossier).

Lors des premières utilisations, veiller à vérifier les montants qui figurent sir vos notes de frais, peut-être ces dernières n'ont-elles pas toutes été paramétrées correctement pour le cas qui nous intéresse.

#### En cas d'erreur (depuis août 2015)

Si l'acte a été enregistré avec de la TVA lors du répertoire et que vous souhaitez le facturer sans TVA, il suffit d'utiliser la fonction F23 de la mise à jour des dossiers.

Le système contrepassera le coût de l'acte soumis et repassera le coût de l'acte comme un acte non soumis à TVA.

Attention : ceci n'affectera pas le répertoire.

#### L'encaissement des fonds et frais envoyés par les clients

#### Provisions

L'encaissement des provisions doit être fait par l'option 2 de la comptabilité.

Encaissement des frais

Pour les actes détachés répertoriés suite à la mise en place de la nouvelle gestion: il peut être saisi par l'option 5.1

Pour les autres dossiers, en cas d'acomptes et de saisies d'écritures comptables dans l'historique, l'encaissement final doit être fait par l'option 10 de la comptabilité « Liquidation des dossiers. ».

#### LIQUIDATION DES DOSSIERS (OPTION 10) : CAS OÙ LE MONTANT DU CHÈQUE EST INFÉRIEUR AU MONTANT <u>RESTANT DÛ</u>

- Utiliser la touche F6 dans l'écran de liquidation des dossiers, et passer la somme dans un des comptes exonéré 7003nn (il peut être nécessaire de paginer vers l'avant pour afficher ces comptes) puis appuyer sur « entrée »
- Vérifier que la somme à recevoir correspond bien à ce que vous attendiez.
- Puis terminer de façon classique la liquidation du dossier (ou de l'acte détaché).

<u>Dossier</u>	NSTVAO TEST	NSTVA		<u>Date:</u> 071011
Compte	Libellé	Déjà viré	Montant	Correction
700050	Actes soumis **!!! 20,			
700060	DP art 12 !!! **!!! 20,			
700070	Honos divers !!! 18,60			
700100	Actes encaissés soumis à			
700170	SCT encaissé			
700200	Solde droit proportionne			
700210	Dr. Proport.art 13			
700300	Actes CEE sans TVA	81,70	28,30CR	
700310	Art 13 sans TVA		101,20CR	-10
700360	HONOS SANS TVA		250,00CR	
700370	SCT encaissé SANS TVA		13,36CR	
				A suivre
	Totaux :	100,00	413,86CR	
Disponi	ble actuel:	Provision	actuelle:	
	A recevoir	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	413,86 (ZSui	iv)

Ne pas modifier directement la somme proposée au bas de l'écran. La modification occasionnerait une régularisation dans les comptes automatiques (en hors taxe/TVA)

#### LIQUIDATION DES DOSSIERS (OPTION 10) : CAS OÙ LE MONTANT DU CHÈQUE EST SUPÉRIEUR AU MONTANT <u>RESTANT DÛ</u>

Il va sans dire que si la différence est importante, il y a un léger problème....

La question peut se poser, mais il semble qu'il faille :

- Soit rembourser votre client,
- Soit soumettre à TVA la différence qui n'a pas été facturée (demander confirmation à votre expert comptable).

Selon la réponse obtenue auprès de votre expert comptable :

- 1. Si votre expert comptable vous précise qu'il n'est pas nécessaire de soumettre à TVA la différence encaissée :
  - procéder, en liquidation des dossiers, comme dans le cas d'un chèque inférieur (compte 700360), mais ne faites pas précéder la somme du signe moins.
- Si votre expert comptable vous précise qu'il faut soumettre à TVA la différence non facturée : procéder, en liquidation des dossiers, en indiquant la différence hors taxe dans un compte soumis (700610 Honoraires libres, par exemple) et la TVA dans le compte 445700.

### PARAMETRAGE PREALABLE A LA CHARGE DE GEST'HELP

#### Plan comptable

Les comptes doivent être paramétrés par nos soins dans le plan comptable : voir Thierry Laidet à ce sujet.

#### Fichier des coûts

Création des codes coûts permettant la saisie au répertoire ou la saisie des honoraires (à la charge des Gest'help) :

Exemple de paramétrage de l'un des codes coûts nécessaires au coût de l'acte

TYPE DE TIERS	
CODE TIERS	—
CODE COUT	SCTD
LIBELLE ABREGE	NSTVA ACTE
CODE CPTE DE RECETTE	700300
CODE CATEGORIE ECR.	FP
TVA	
CODE TAXE PARAFISCALE	
MONTANT FIXE	0,00
CODE CALCUL	
VALEUR PLANCHER	0,00
VALEUR PLAFOND	0,00
COLONNE EDITION REPERT	1 enregistrement, 2 SCT
IMPUTATION SUR A8/A10	(O pour oui)
LIBELLE ETENDU	ART 6:DROIT FIXE NON SOUMIS A TVA
ANCIEN TARIF	(O pour oui)

Paramétrage du code coût HONS (juin 2013) pour saisir des honoraires non soumis à TVA

GEST HELP	MISE A JOUR DES COUTS
TYPE DE TIERS	:
CODE TIERS	
CODE COUT	: HONS
LIBELLE ABREGE	: HONO NSTVA
CODE CPTE DE RECETTE	: 700360
CODE CATEGORIE ECR.	: H2
TVA	: 0
CODE TAXE PARAFISCALE	:
MONTANT FIXE	: 0,00
CODE CALCUL	
VALEUR PLANCHER	: 0,00
VALEUR PLAFOND	: 0,00
COLONNE EDITION REPERT	: 1 enregistrement, 2 SCT
IMPUTATION SUR A8/A10	: (O pour oui)
LIBELLE ETENDU	: HONOS NON SOUMIS A TVA
ANCIEN TARIF	: H (O pour oui)

SCTD	700300	article 6 non soumis (à saisir dans écran coût de l'acte)
SCTE	700370	sct non soumis (à saisir dans écran coût de l'acte)
DPRS	700310	article 13 non soumis (à saisir dans écran coût de l'acte)
HONS	700630	honoraires exonérés (à saisir dans l'écran « honoraires »)

#### Fichier des codes (août 2015)

#### Faire correspondre les comptes sans TVA aux comptes avec TVA

CODE <u>02</u>	CODE <u>02</u>	CODE <u>02</u>
CLE <u>STVA700100</u>	CLE <u>STVA700170</u>	CLE <u>STVA700210</u>
LIBELLE <u>700300</u>	LIBELLE 700370	LIBELLE 700310
CODE <u>02</u>	CODE <u>02</u>	
CLE <u>STVA700600</u>	CLE <u>STVA700610</u>	
LIBELLE 700360	LIBELLE — <u>700360</u>	

Fichier des variables (anciennes, elles doivent exister dans les études au 01.06.2013)

Rechercher, selon les études les variables à modifier sur les lettres de retour ; En principe, et afin de conserver les mêmes courriers, procéder à la modification/création des variables suivantes :

#### FAF liée au compte 700300 (art 6)

Variable : FAF	Type de variable	: C	Niveau		
Libellé : ACTE M	NSTVA 700300				
<u>Spécificat</u> :	ions pour variable	<u>e de t</u>	ype (A,C,E,G,V,X)		
Catég. d'écriture :		(C)	Tupe d'écriture		(C)
Clé, date ou Calc.:		(GV)	Compte ou Cout	700300	(xc)
Codes variables :		(A)	N° de zone	: 02	(E)
Type de tiers :	Destina	taire			
Libellé précédent :	Libellé	suiva	nt :		
Nbre de lignes : 00	Saut api	rès éd	ition :		
Format variable :	Longueu	r vari	able :		
(N, D, A, F, B, M, C, U, X, V, T,	, blanc) Rassemb	lement	ss-dos (O si d	oui)	
Inversion du signe:	(O si oui pour	les va	riables C)		

#### FAD liée au compte 700310 (art 13)

Variable : <mark>F</mark> AD	Type de variable	: <mark>C</mark>	Niveau		
Libellé : ART	13 NSTVA 700310				
<u>Spécific</u> :	ations pour variab	<u>le de t</u>	:ype (A, C, E, G, V, X)	-	
Catég. d'écriture :		(C)	Type d'écriture		(c
Clé, date ou Calc.:		(GV)	Compte ou Cout	700310	(х
Codes variables :		, (A)	N⁰ de zone	: 02	(E
Type de tiers :	Destin	ataire			
Libellé précédent :	Libell	é suiva	ant :		
Nbre de lignes : (	00 Sauta	près éd	lition :		
Format variable :	Longue	ur vari	able :		
(N, D, A, F, B, M, C, U, X, V	,T, blanc) Rassem	blement	:ss-dos (O si	oui)	
Inversion du signe:	(O si oui pour	les va	riables C)		

#### FAB de type A additionnant l'art 6 et l'art 13 :

La variable FAB existe dans la plupart des études, mais elle ne comprend pas l'art 13, c'est pourquoi, il faut la modifier (après vérification de son utilisation en DSPPFM de FACT01

Variable : FAB Type de va	ariable : 🔒	Niveau		
Libellé : 700300 + 700310	) NSTVA ART 6+	13		
<u>Spécifications pour</u>	<u>variable de t</u>	ype (A,C,E,G,V,X)		
Catég. d'écriture :	(C)	Type d'écriture		(c)
Clé, date ou Calc.:	(GV)	Compte ou Cout		(XC)
Codes variables : FAF FAD	(A)	N⁰ de zone	: 00	(E)
Type de tiers :	Destinataire			
Libellé précédent :	Libellé suiva	nt :		
Nbre de lignes : 00	Saut après éd	ition :		
Format variable :	Longueur vari	able :		
(N,D,A,F,B,M,C,U,X,V,T, blanc)	Rassemblement	ss-dos (O si o	ui)	
Inversion du signe: (O si ou	ui pour les va	riables C)		

Attention cas spécifique de la SCP S-LM-G (voir TL)

#### FAC liée au compte 700370 (SCT)

Variable : <mark>F</mark> AC Typ	e de variable :	C Niveau	
Libellé : SCT NON	SOUMIS TVA SCTE		
<u>Spécification</u>	s pour variable c	<u>le type (A,C,E,G,V,X)</u>	
Catég. d'écriture :	((	) Type d'écriture	: (C)
Clé, date ou Calc.:	(0	V) Compte ou Cout	: 700370 (XC)
Codes variables :	(F	a) N° de zone	: 02 (E)
Type de tiers :	Destinatai	ire :	
Libellé précédent :	Libellé su	ivant :	
Nbre de lignes : 00	Saut après	s édition :	
Format variable :	Longueur 🕔	variable :	
(N,D,A,F,B,M,C,U,X,V,T, b	lanc) Rassemblem	ent ss-dos (O si (	oui)
Inversion du signe: (	O si oui pour les	a variables C)	

#### FAE liée au compte 700360 (honoraires)

Variable : <mark>F</mark> AE Type	de variable	: <mark>C</mark> Niveau		
Libellé : HONOS NST	VA 700360			
Spécifications	pour variable	de type (A,C,E,	<u>G, V, X)</u>	
Catég. d'écriture : Clé, date ou Calc.: Codes variables :		(C) Type d'écr (GV) Compte ou (A) N° de zone	iture : Cout : 700360 : 02	(C) (XC) (E)
Type de tiers : Libellé précédent : Nbre de lignes : 00 Format variable : (N,D,A,F,B,M,C,U,X,V,T, bl Inversion du signe: (0	Destinat Libellé Saut apr Longueur anc) Rassembl si oui pour l	aire : suivant : ès édition : variable : ement ss-dos es variables C)	(0 si oui)	
Attention note à l'	attention de Cost	'Holp concorport lo	noromótrogo	

Attention, note à l'attention de Gest'Help concernant le paramétrage Spécifique SCP S-LM-G créé par TL le 11.10.11 (spécifique)

La variable FAG au lieu de FAB

Dans ce cas, il faut modifier tous les documents comportant FAB pour la remplacer par FAG ⇔ exception, ne pas faire idem dans les autres études, mais un DSPPFM qui, de toute façon est inévitable, même avec la FAG, puisqu'il faut remplacer FAB.

#### Documents (anciens, ils doivent exister dans les études au 01.06.2013)

#### Nécessaires aux actes détachés

## MODIFIER LES LETTRES DE RETOUR AD AINSI QUE LES RELANCES AD (FAIRE LA RECHERCHE SELON LES ÉTUDES).

- Penser à ajouter la \*TV pour la TVA intracommunautaire.
- Penser aux relances.

#### Exemple de LRAD ou de relance :

/ 0_			
/n°Tva :	&*TV		
	&FDP		
	Je vous prie de trouver, sous ce pli, le se d'un(e) &DRA du	cond origina &SDA	1
	JE VOUS INDIQUE OU'IL M'EST DU :		
	- Soumis à TVA	<&FAA&	euros
	- Acte non assujetti à la TVA:	<&FAB&	euros
	- SCT non assujetti à la TVA:	<&FAC&	euros
	- Debours (non assujettis):	<&DEB&	euros
	(*) - Honoraires:	<&HOR&	euros
	(*) - Honoraires non assujettis:	<&FAE &	euros
	- TVA à &TAU %	<&TVA&	euros
	(*) - Débours non soumis	<&D30&	euros
	- TOTAL:	&SST&	euros
	A déduire provision éventuelle:	&VPC&	euros
DB	SOIT A REGLER:	&SST&	euros
FВ	dont je confie le règlement à vos bons so	ins.	
&CDC	Vous en remerciant par avance, je vous pr votre bien dévoué,	ie de me cro	pire,
	(*) &9KR		

cas spécifique de la SCP S-LM-G (voir TL)

#### POSSIBILITÉ DE CRÉER UNE LETTRE SPÉCIFIQUE QUI SERA CODÉE SOUS LE CODE LRAF

	Exemple de lettre spécifique LRAF :			
	JE VOUS INDIQUE QU'IL M'EST DU :			
	- Acte non assujetti à la TVA:	<&FAB&	euros	
	- SCT non assujetti à la TVA:	<&FAC&	euros	
	- Debours (non assujettis):	<&DEB&	euros	
	- Honoraires non assujettis:	<&FAE&	euros	
	- Débours non soumis:	<&D30&	euros	
	- TOTAL:	&SST&	euros	
	A déduire provision éventuelle:	&VPC &	euros	
DB	SOIT A REGLER	&SST&	euros	
F.B				
	dont je confie le reglement a vos bons so	ins.		
	Attention, note à l'attention de Gest'Help concernant le pa	ramétrage		
	cas spécifique de la SCP S-LM-G (voir TL)			

#### Nécessaires aux dossiers ⇒ PAS TOUJOURS NECESSAIRE DEPUIS JUIN 2013

#### CRÉER OBLIGATOIREMENT UNE LETTRE SPÉCIFIQUE DONT LE CODE SERA HTVA<sup>2</sup>

v/n	°Tva : &*TV				
	&FDP				
	Je vous prie de trouver ci-join de mes frais dont je vous remer =========== DETAIL DES FR &ZFC	nt dossier en ccie me faire RAIS (EXONERA	retour ai retour. TION DE TV	.nsi que l 7A) ====	e compte
%DB	TOTAL DES FRAIS	&HTT &	&BEB &	&BTV&	&BTC&
%FB %DB	A DEDUIRE :				
*FB	Provision recue			:+	&VPC &
	Acomptes du débiteur			:+	&ADB &
	Disponibles envoyés			=	&RDC &
	Versements directs			:-	<&DVC&
DB	TOTAL A DEDUIRE			:=	&C15&
> 5FB	TOTAL RESTANT DU	JENEU	R O S	:=	&SST&

Fin du document NSTVA\_manuel\_2013.docx

NSTVA (manuel de gestion des actes exonérés de TVA) enregistré le15/04/2016 10:23:00

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les détails présentés dans la ZFC figureront côté débiteur : dans la colonne HT, et côté client : dans la colonne DEB mais seul moyen que j'ai trouvé pour avoir des totaux corrects.